

Sursee, le 1<sup>er</sup> décembre 2020

## Communiqué de presse

### **Deuxième volet de mesures du Conseil fédéral visant à freiner la hausse des coûts de la santé L'interprofessionnalité doit être renforcée, mais pas dans le cadre de mesures visant à freiner la hausse des coûts**

**Le Conseil fédéral veut freiner la hausse des coûts dans le système de santé. Physioswiss reconnaît certes cette nécessité, mais n'est pas d'accord avec la proposition de mise en œuvre. Le renforcement des prestations de base représente une avancée, mais les mesures envisagées limitent fortement le travail de tous les prestataires de base et ne sont donc pas efficaces.**

«Physioswiss soutient les mesures envisagées qui visent à renforcer les soins coordonnés et l'interprofessionnalité dans le système de santé », déclare Mirjam Stauffer, présidente de physioswiss, dans la prise de position de son association. En revanche, physioswiss rejette les limitations et contraintes que le projet prévoit d'imposer aussi bien aux assurés (obligation de premier point de contact médical) qu'aux fournisseurs de prestations (objectifs). Osman Besic, directeur de physioswiss, est convaincu que « les ingérences de cette nature ne sont pas efficaces, car elles entraînent souvent une limitation des innovations et de la flexibilité, ainsi qu'une hausse des coûts due à l'augmentation de la charge administrative ».

#### **L'interprofessionnalité est l'avenir des soins centrés sur le patient**

Les concepts visant à établir des programmes structurés de soins aux patients favorisent l'établissement d'une collaboration interprofessionnelle. De cette manière, les patientes et patients bénéficient d'un accès direct au professionnel de santé adapté, et ce, sans détours coûteux. La mise en place de réseaux coordonnés contribue avant tout à donner un nouvel élan à l'assurance qualité. Dans le cadre de la collaboration interprofessionnelle, les professionnels de santé impliqués décident du meilleur traitement et de la meilleure prise en charge avec le patient ou la patiente et son entourage. Ces modèles doivent être encouragés et soutenus au travers de structures et de conditions-cadres adaptées. Pour physioswiss, dans ce contexte, une indemnisation juste des prestations de soins interprofessionnelles fait défaut.

Une équipe interprofessionnelle ne doit pas nécessairement être placée sous la direction d'un médecin. En fonction des besoins des patients, un autre professionnel peut également diriger l'équipe. « Les physiothérapeutes ont ici un rôle important à jouer. À l'instar d'autres professionnels, ils pourraient décharger le système de soins médicaux de base de manière ciblée. C'est pourquoi il est particulièrement important que les compétences étendues des différents professionnels de santé soient reconnues », réclame Mirjam Stauffer.

### **L'accent doit être mis sur la qualité des prestations**

Physioswiss rejette les objectifs de coûts et indemnisations forfaitaires proposés. Ces modèles de rémunération créent des incitations qui n'ont pas lieu d'être et favorisent la sélection des risques. La concentration exclusive sur les coûts des prestataires n'est pas judicieuse. La priorité doit toujours être donnée à la qualité des soins. « Nous devons aborder le système de santé dans toute sa complexité et le considérer comme un tout. Les mesures isolées, telles que les objectifs ou les forfaits, ne nous font pas avancer », estime Osman Besic.

Les négociations relatives aux modèles d'indemnisation doivent demeurer la prérogative des partenaires contractuels. Les deux parties ont tout intérêt à proposer des soins de qualité au meilleur prix possible. Pour physioswiss, le système de santé exige incontestablement des modifications. Toutefois, dans ce volet de mesures, seule la question de la maîtrise de la hausse des coûts est envisagée. « Pour freiner durablement l'augmentation des coûts dans le système de santé, une chose doit très certainement être évitée: faire des économies sur les prestations de base», avance Anke Trittin, responsable de la politique tarifaire de physioswiss.

### **Physioswiss accueille une nouvelle responsable de la politique tarifaire et membre de la direction**



**Anke Trittin**, originaire de Soleure, a rejoint physioswiss le 1<sup>er</sup> novembre 2020 en tant que nouvelle responsable de la politique tarifaire et membre de la direction. Cette biologiste est engagée depuis le début de sa carrière professionnelle dans le système de santé. Pour mener à bien son exigeante mission au sein de physioswiss, elle pourra s'appuyer sur son excellente connaissance du secteur, tant du point de vue de l'assurance sociale que des fournisseurs de prestations. Anke Trittin a dirigé avec succès différents projets tarifaires, en particulier dans le domaine des tarifs des soins ambulatoires et de l'assurance qualité. Au cours de sa carrière, elle a notamment occupé des fonctions chez curafutura et santésuisse, ainsi qu'à la direction du TrustCenter ZüriDoc.

### **Contact pour les médias :**

Osman Besic, 079 277 84 85, [osman.besic@physioswiss.ch](mailto:osman.besic@physioswiss.ch)